



UNIVERSITÉ
LAVAL

Comité universitaire de protection des animaux
Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Programme du bien-être animal		Numéro : ETH-27
Portée : Ceci est une directive du Comité de protection des animaux (CUPA) à l'intention de toutes les parties prenantes du programme de l'Université Laval et de ses centres affiliés.		
Rédigée par : Groupe de travail sur les enjeux des CPAUL – uniques et transversaux		Date : 8 septembre 2026
Approuvée par : <i>Comité universitaire de protection des animaux, Université Laval</i>		Date : 17 septembre
But : Décrire les cadres généraux du bien-être animal et de son évaluation		Version 1

Généralités

Principes directeurs du conseil canadien de protection des animaux (CCPA, 2021)

1. Le comité de protection des animaux est responsable de l'encadrement de la mise en œuvre de l'évaluation du bien-être animal (BEA). Cette évaluation devrait être effectuée par une équipe compétente et formée d'auteurs de protocoles, de vétérinaires et du personnel de soins aux animaux. Dans la mesure du possible, l'évaluation devrait s'appuyer sur l'information obtenue lors des activités scientifiques et vétérinaires, et lors de celles liées aux soins et à la gestion des animaux.
2. Les animaux devraient être en santé, ils devraient adopter des comportements positifs propres à l'espèce (et peu de comportements anormaux). Ils ne devraient pas éprouver des états affectifs négatifs, comme la douleur, la frustration ou la peur, ni montrer de signes d'anxiété ou de dépression chroniques.
3. Le bien-être de tous les animaux doit être régulièrement évalué, en tenant compte de l'état physique, du bien-être psychologique et des incidences des procédures expérimentales. Cette évaluation devrait prendre en compte l'effet cumulatif des

expériences de vie (si applicable) et les paramètres environnementaux lorsque ces informations sont connues.

4. L'information recueillie dans le contexte d'une évaluation du bien-être devrait être enregistrée dans un format accessible aux chercheurs, aux vétérinaires, au personnel de soins aux animaux et membres du comité de protection des animaux.
5. Les comités de protection des animaux devraient se servir des résumés des évaluations de bien-être pour déterminer les risques généraux pour le bien-être animal et anticiper leurs répercussions et pour éclairer les décisions futures sur les soins et l'utilisation éthique des animaux.

Indicateurs du bien-être

Les **indicateurs de condition physique** représentent le point de départ de l'évaluation, puisqu'ils permettent d'observer directement l'état de l'animal dans son environnement.

Les **indicateurs de bien-être psychologique**, centrés sur le comportement, permettent d'observer la réaction de l'animal à son environnement à partir d'observations simples et répétées.

Les **indicateurs liés à l'environnement** concernent l'ensemble des paramètres mesurables pouvant influencer directement le bien-être animal et ceux à portée indirecte.

Les **indicateurs liés aux procédures expérimentales** tiennent compte de l'impact des interventions réalisées sur les animaux.

Vision institutionnelle du programme de bien-être animal – Université Laval et centres affiliés

Contexte

Le programme de bien-être animal (ProgBEA) est une responsabilité partagée qui s'inscrit dans toutes les dimensions des activités universitaires : recherche, enseignement et soins. Il débute avant l'entrée de l'animal dans un protocole, bien en amont, lors de la planification des travaux, en tenant compte de la prévention des risques et de la mise en place de conditions optimales. Il se poursuit par une vigilance constante, des ajustements en cours de route et une analyse critique post-protocole.

Engagement

À l'Université Laval, le ProgBEA est plus qu'un levier de qualité : il est garant du succès scientifique, éthique et institutionnel. Au-delà de la conformité aux exigences du CCPA, il reflète un engagement volontaire, sincère et collectif envers les animaux. Nous le mettons

en œuvre par conviction, et non par obligation. Le programme vise d'abord les pratiques exemplaires reconnues par le CCPA, en tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques et le contexte opérationnel dans une logique d'amélioration continue.

Portée et responsabilités

Le BEA repose sur une culture institutionnelle fondée sur la compassion, la rigueur, l'innovation et la collaboration interdisciplinaire. Cette culture oriente les décisions à tous les niveaux du programme, où chaque acteur — chercheur, personnel de soins, vétérinaire, comité, enseignant — est responsable du bien-être des animaux. Les lignes directrices du CCPA sur l'évaluation du bien-être animal (2021), les cinq libertés fondamentales (absence de faim, de détresse, de douleur, de stress, et possibilité d'exprimer des comportements naturels, 1965) et la définition du bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, 2017) constituent les fondements de cette approche.

Définition

Dans son Code, l'OMSA définit le bien-être comme « l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions d'un animal dans lesquelles il vit et meurt » (OMSA, 2017).

Programme du bien-être animal (ProgBEA) de l'Université Laval et ses centres affiliés

Le ProgBEA de l'Université Laval et de ses centres affiliés constitue un système institutionnel intégré, appliqué quotidiennement dans les animaleries et sur le terrain, et encadré par les comités de protection des animaux (CPAUL). Il repose sur un ensemble de composantes essentielles qui traduisent, de manière opérationnelle, les exigences du CCPA en matière de bien-être animal. Ces composantes regroupent les principaux indicateurs utilisés pour évaluer l'état des animaux, la qualité de leur environnement et l'impact des activités de recherche ou d'enseignement.

Afin d'assurer une vision claire et harmonisée de ces composantes essentielles, le **Tableau 1** présente, pour chacune d'elles, les éléments clés attendus ainsi que les documents officiels disponibles dans chaque centre de recherche. Ce tableau permet de visualiser rapidement la couverture documentaire institutionnelle, d'identifier les forces en place et de cibler les besoins d'harmonisation ou de mise à jour. Il constitue un outil central pour démontrer la conformité du ProgBEA aux exigences du CCPA et pour soutenir l'amélioration continue du programme.

Composantes essentielles du BEA

Hébergement

Environnement physique

Un hébergement qui assure le bien-être animal doit fournir un environnement physique adéquat permettant à chaque animal de se déplacer librement, d'adopter des postures naturelles et de se reposer confortablement. Les paramètres environnementaux, incluant la température, l'humidité, la ventilation et l'éclairage, doivent être adaptés aux besoins de l'espèce et maintenus dans des plages favorisant la santé et le confort. Les matériaux utilisés pour les cages, enclos et équipements doivent être sécuritaires, non toxiques et conçus pour minimiser les risques de blessures, tout en facilitant le nettoyage, la désinfection et la biosécurité.

Environnement social

L'hébergement doit offrir un environnement social approprié, notamment en favorisant l'hébergement en groupe pour les espèces sociales et en prévoyant la séparation lorsque nécessaire pour prévenir l'agression, la détresse ou la compétition excessive. Les animaux doivent pouvoir interagir de manière positive avec leurs congénères et avec le personnel, selon les besoins propres à leur espèce, afin de soutenir leur stabilité émotionnelle et leur adaptation au milieu d'hébergement.

Expression des comportements naturels

Les installations doivent permettre l'expression des comportements naturels propres à chaque espèce. Cela inclut la mise à disposition d'un enrichissement environnemental pertinent et d'aménagements adaptés, tels que des structures pour grimper, des cachettes, des substrats manipulables ou des zones de fouille ou de nage. Ces éléments doivent être intégrés de manière à réduire l'ennui, la frustration et les comportements anormaux, tout en favorisant l'activité, l'exploration et l'engagement positif avec l'environnement.

Santé et sécurité

L'hébergement doit assurer la santé et la sécurité des animaux en prévenant les blessures et les maladies, en garantissant un accès constant à une nourriture et à une eau appropriées, et en assurant une surveillance régulière par du personnel formé et compétent. Les installations doivent être conçues et entretenues de manière à limiter les risques d'accidents, de contamination ou de propagation de pathogènes, et à permettre une intervention rapide en cas de problème de santé ou de détresse.

Minimisation de la douleur, de la détresse et du stress

L'environnement doit minimiser la douleur, la détresse et le stress en réduisant les sources de bruit, d'odeurs ou de manipulations anxiogènes. Les procédures de

manipulation, de contention et de soins doivent être réalisées de manière à limiter la peur et l'inconfort, et des mesures doivent être prévues pour intervenir rapidement en cas de détresse. La conception des cages et enclos doit contribuer à réduire les situations pouvant générer de la peur ou de l'insécurité, afin de soutenir un état émotionnel stable et positif.

Observation et suivi des animaux

Observations quotidiennes et intervention en matière de bien-être animal

Les animaux doivent faire l'objet d'observations quotidiennes réalisées par du personnel qualifié, conformément aux exigences du CCPA. Ces observations visent à détecter rapidement tout changement de comportement, de posture, d'appétit ou d'état général (apparence, pelage, état de chair, poids) pouvant indiquer un problème de santé ou de bien-être ainsi que l'intégrité de la cage ou de l'enclos (tout type d'hébergement). La surveillance de la santé comprend la tenue rigoureuse de registres, la mesure et le suivi des paramètres pertinents, l'administration des traitements prescrits, ainsi que l'évaluation systématique des animaux en période post-opératoire ou suivant toute procédure pouvant affecter leur état.

Toute anomalie observée ou préoccupation liée au bien-être animal, qu'elle survienne lors d'une procédure, d'une observation quotidienne ou d'un suivi clinique, doit être signalée sans délai au personnel de l'animalerie (TSA ou gestionnaire de l'animalerie). Celui-ci évaluera la situation, assurera la mise en place des mesures correctives appropriées et déterminera, au besoin, la nécessité d'un signalement au CPAUL. Toute intervention doit être adéquatement documentée. Cette démarche vise à garantir une réponse rapide, cohérente et conforme aux lignes directrices du CCPA, tout en maintenant un niveau élevé de protection et de surveillance du bien-être animal.

Suivi clinique et rapports professionnels

Les cas cliniques doivent être suivis de manière continue par les équipes responsables, incluant les techniciens et techniciennes en santé animale, les gestionnaires d'animaleries et les vétérinaires. Chacun de ces groupes doit produire des rapports sur les protocoles en cours, lesquels sont présentés lors des réunions du CPAUL. Les TSA rapportent les observations liées aux soins quotidiens, aux traitements administrés et aux comportements anormaux. Les gestionnaires d'animaleries présentent les enjeux liés aux installations, aux conditions d'hébergement et à la gestion des colonies. Les vétérinaires fournissent une évaluation clinique globale, incluant les diagnostics, les plans de traitement, les suivis post-procédure et les recommandations visant à optimiser le bien-être animal.

Signalement au CPAUL

Les incidents déclarables aux CPAUL doivent être documentés par l'entremise du formulaire de déclaration d'incident relié au bien-être animal et acheminé au CPAUL respectif.

Gestion des colonies

Planification, organisation et maintien des colonies

La gestion des colonies doit être structurée de manière à assurer la stabilité, la santé et le bien-être des animaux tout au long de leur vie en établissement. La planification des colonies inclut l'établissement de tailles de groupes appropriées, la gestion des lignées et des génotypes, ainsi que la prévision des besoins en espace, en ressources et en personnel. Les colonies doivent être maintenues à un niveau permettant de répondre aux besoins des protocoles approuvés, tout en évitant la surproduction, la surpopulation ou l'utilisation non justifiée d'animaux. La tenue de registres complets et à jour concernant les naissances, les décès, les identifications, les transferts d'animaux aux protocoles expérimentaux et les caractéristiques génétiques est essentielle pour assurer une gestion efficace et conforme aux exigences du CCPA. Toute décision liée à l'expansion, la réduction ou la réorganisation d'une colonie doit être prise en fonction du bien-être animal, de la capacité d'hébergement et des objectifs scientifiques approuvés.

Surveillance quotidienne, suivi sanitaire et interventions

Les colonies doivent faire l'objet d'une surveillance quotidienne rigoureuse afin de détecter rapidement tout signe de maladie, de détresse ou de comportement anormal. Les registres de suivi des animaux doivent documenter toute observation pertinente concernant l'état des animaux ainsi que les interventions, traitements et suivis effectués, conformément aux lignes directrices du CCPA. Toute anomalie ou préoccupation importante doit être signalée immédiatement au personnel vétérinaire afin d'assurer une intervention rapide et appropriée. La gestion des colonies doit également inclure des stratégies visant à prévenir la propagation de maladies, à maintenir des conditions d'hébergement optimales et à réduire les risques de stress ou de blessures.

Formation / Conformité

Formation des utilisateurs et soutien post-formation

La formation des utilisateurs constitue un élément essentiel du bien-être animal, puisqu'elle garantit que toutes les personnes impliquées dans l'utilisation, la manipulation, les soins ou l'observation des animaux possèdent les compétences nécessaires pour agir de manière sécuritaire, éthique et conforme aux lignes directrices du CCPA. Avant d'entreprendre toute activité impliquant des animaux, les utilisateurs doivent compléter l'ensemble des formations théoriques et pratiques exigées par l'institution, incluant les modules portant sur le bien-être animal, la reconnaissance de

la douleur et de la détresse, les techniques de manipulation, les procédures expérimentales autorisées et les exigences réglementaires. La formation est adaptée au niveau d'expérience de l'utilisateur et au type d'activités prévues dans les protocoles approuvés. À la suite de la formation initiale, un soutien post-formation est offert afin d'assurer la consolidation des compétences, l'intégration des bonnes pratiques et la mise à jour continue des connaissances en milieu de laboratoire. L'objectif est de garantir que chaque utilisateur applique les pratiques les plus récentes et les plus sécuritaires, contribuant ainsi directement à la protection du bien-être animal.

Conformité, soutien post-approbation et responsabilités institutionnelles

La conformité aux protocoles approuvés, aux procédures normalisées de fonctionnement (PNF), aux procédures opérationnelles normalisées (PON) d'animalerie et aux lignes directrices du CCPA est indispensable pour assurer le bien-être animal et maintenir l'intégrité du programme institutionnel. Une fois un protocole approuvé, les utilisateurs doivent respecter rigoureusement les procédures décrites, les limites d'utilisation, les méthodes de surveillance et les critères d'intervention. Le soutien post-approbation vise à accompagner les équipes de recherche dans l'application adéquate des protocoles, à répondre aux questions techniques ou éthiques, et à assurer une mise en œuvre cohérente des pratiques de bien-être animal. Ce soutien inclut des visites en animalerie, des rencontres de suivi, des vérifications ciblées et des échanges réguliers entre les utilisateurs, les vétérinaires, les gestionnaires d'animaleries et les comités de protection des animaux. Toute déviation, préoccupation ou difficulté rencontrée dans l'application d'un protocole doit être signalée rapidement afin de permettre une intervention corrective appropriée. L'institution a la responsabilité de maintenir un environnement de conformité proactive, où la formation continue, la communication ouverte et la supervision professionnelle contribuent à prévenir les risques, à soutenir les utilisateurs et à assurer une protection optimale du bien-être animal.

Expérimentation

Expérimentation et bien-être animal

L'expérimentation impliquant des animaux vivants doit être réalisée de manière à protéger en tout temps leur bien-être, conformément aux lignes directrices du CCPA et aux protocoles approuvés par le CPAUL. Toute procédure expérimentale, incluant notamment la manipulation, l'administration de substances, l'anesthésie, l'analgésie, la chirurgie, et les procédures terminales, doit avoir fait l'objet d'une évaluation éthique rigoureuse avant son autorisation. Les utilisateurs doivent appliquer des techniques validées et reconnues pour minimiser la douleur, la détresse et le stress, notamment par l'utilisation appropriée d'analgésiques, d'anesthésiques et de méthodes de surveillance physiologique et comportementale adaptées à l'espèce et au type de procédure. La manipulation à faible stress (Low-stress handling) et le conditionnement positif doivent être privilégiés en tout temps afin de réduire l'anxiété, faciliter la coopération des

animaux et améliorer la qualité scientifique des données. Les interventions doivent être réalisées par du personnel formé et compétent, utilisant des techniques aseptiques (lorsque requises), des équipements appropriés et des méthodes de contention respectueuses du bien-être animal. Les animaux doivent faire l'objet d'une surveillance appropriée avant, pendant et après les procédures, afin de détecter rapidement toute complication ou tout signe de douleur ou de détresse et de permettre la mise en place des mesures correctives requises. Les PNF spécifiques aux modèles animaux et aux techniques expérimentales constituent des outils complémentaires essentiels pour guider les utilisateurs dans l'application des meilleures pratiques et assurer une mise en œuvre cohérente, sécuritaire et conforme aux exigences institutionnelles.

Procédure normalisée de fonctionnement

Rôle des procédures normalisées de fonctionnement (PNF) dans le bien-être animal

Les PNF constituent la base structurante du programme de bien-être animal (ProgBEA) de l'Université Laval et de ses centres affiliés. Elles définissent de manière claire, uniforme et opérationnelle les pratiques attendues pour assurer la protection, la santé et le bien-être des animaux utilisés en recherche, en enseignement ou en soins. Conformément aux lignes directrices du CCPA, les PNF couvrent l'ensemble des indicateurs de bien-être animal (physiques, psychologiques, environnementaux et de procédures expérimentales). Elles permettent d'assurer une application cohérente et reproductible des meilleures pratiques, de réduire les risques d'erreurs ou de variations non contrôlées, et de soutenir les utilisateurs dans l'exécution de leurs responsabilités. En fournissant un cadre clair et accessible, les PNF facilitent la conformité réglementaire et renforcent la qualité des soins et des interventions.

Suivi par les CPAUL

Accueil, accompagnement et évaluation éthique des protocoles

Les Comités de protection des animaux de l'Université Laval (CPAUL) assurent un rôle essentiel dans l'encadrement éthique de l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement. Ce rôle débute dès la rencontre avec les nouveaux professeurs et chercheurs dont les travaux impliquent des animaux, afin de leur présenter les exigences institutionnelles, les responsabilités associées au bien-être animal et les ressources disponibles pour les soutenir. Les CPAUL sont responsables de la révision, de l'approbation et du renouvellement des protocoles, lesquels font l'objet d'une évaluation rigoureuse fondée sur les lignes directrices du CCPA. Cette évaluation inclut l'analyse des procédures proposées, des stratégies de raffinement, ainsi que l'établissement de points d'intervention éthique et de points limites cumulatifs. Les catégories d'effets sur le bien-être animal sont également examinées afin de s'assurer que les interventions prévues sont justifiées, proportionnées et conformes aux normes les plus élevées en matière de protection animale.

Suivi continu, conformité et amélioration du bien-être animal

Une fois les protocoles approuvés, le CPAUL assure un suivi continu visant à garantir la conformité aux procédures autorisées et à soutenir l'amélioration constante du bien-être animal. Ce suivi comprend l'examen des documents soumis lors des renouvellements, incluant les rapports de suivi, les données collectées, les observations cliniques et les ajustements proposés pour raffiner les pratiques. Les discussions en réunion permettent d'évaluer l'évolution des projets, d'identifier les enjeux émergents et de recommander des mesures correctives ou des améliorations lorsque nécessaire. Le CPAUL veille également à ce que les utilisateurs respectent les exigences réglementaires, les PNF institutionnelles et les lignes directrices du CCPA, en intervenant lorsque des écarts sont observés ou signalés. La conformité est ainsi assurée par une approche proactive, collaborative et orientée vers la prévention, favorisant un environnement où les pratiques de bien-être animal sont continuellement renforcées.

Communication, reddition de comptes et collaboration interprofessionnelle

Le fonctionnement du CPAUL repose sur une communication structurée et continue entre les différents acteurs du programme de bien-être animal. Les vétérinaires présentent à chaque rencontre des rapports détaillés sur les protocoles en cours, incluant les observations cliniques, les enjeux de santé animale, les interventions réalisées et les recommandations visant à optimiser le bien-être animal. Les échanges informels, tout comme les communications officielles, jouent un rôle complémentaire en permettant de signaler rapidement les préoccupations, de clarifier les attentes et de soutenir les utilisateurs dans l'application des meilleures pratiques. Cette communication bidirectionnelle favorise une reddition de comptes transparente et une collaboration interprofessionnelle efficace entre les chercheurs, les techniciens en santé animale, les gestionnaires d'animaleries, les vétérinaires et les membres du comité. Ensemble, ces mécanismes assurent une surveillance cohérente, une prise de décision éclairée et une amélioration continue du bien-être animal au sein de l'institution.

Références

Les Cinq Libertés, Organisation mondiale de la santé animale, 1965, Codes et Manuels, <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/>.

Lignes directrices du CCPA : l'évaluation du bien-être animal, Conseil canadien de protection des animaux, 2021, Lignes directrices générales, <https://ccac.ca/fr/index.html>

Stratégie mondiale pour le bien-être animal, Organisation mondiale de la santé animale, 2017, Codes et Manuels, <https://www.woah.org/fr/accueil/>.

Université Laval, La politique concernant l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests, 2024, <https://www.services-recherche.ulaval.ca/politiques-et-reglements>

Mises à jour de la PNF		
Version 1	17 septembre 2026	Création de la PNF pour le programme du bien-être animal à l'Université Laval et ses centres affiliés